

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

Portant intégration et nomination de Monsieur
MABIALA (Jean-Martin) dans les cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

VISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
- (/u le décret n° 62/430/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/495/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/497/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/498/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 57/50/FP-EE du 24.2.1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.B

D.C.F

Ministre ;

des Membres du Gouvernement ;

intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970, signé entre l'U.R.S.S et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 3008/MESS-CAB-DCB du 01.8.1986, du Directeur de l'Orientalion et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE

.../...

367

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 65744 du 12.2.65 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, ~~Monsieur~~ MABIALA (Jean-Martin, né le 22 Avril 1960 à NIGEMBI, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut de Médecine et de Pédiatrie de Leningrad (U.R.S.S), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie E des Services Sociaux (Santé Publique), et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux;
Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale
et de la Justice.

Brazzaville, le 14 AOUT 1987

Dieudonné Kimbenbe

Commandant Dieudonné KIMBENBE.

- Ango Elouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

- JORFC..... 1
- DGFP/DGFC..... 3
- DGFP/BST..... 3
- D.C.F..... 1
- D.G.B..... 3
- M.S.A.S..... 2
- D.G.S.P..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SCG/BC..... 2